



## 15ème législature

<b>Question N° : 40509</b>	De <b>Mme Cécile Untermaier</b> ( Socialistes et apparentés - Saône-et-Loire )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Biodiversité		<b>Ministère attributaire</b> > Biodiversité
<b>Rubrique</b> >biodiversité	<b>Tête d'analyse</b> >Éolienne et biodiversité	<b>Analyse</b> > Éolienne et biodiversité.
Question publiée au JO le : <b>03/08/2021</b>		

### Texte de la question

Mme Cécile Untermaier attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre de la transition écologique, chargée de la biodiversité, sur les conséquences de l'implantation de parcs éoliens sur la biodiversité, en particulier sur la préservation d'espèces protégées. Par exemple dans le Sud Morvan, plus de 5 700 milans royaux ont été observés lors de la période de migration en 2019, ce qui en fait l'un des principaux couloirs de migration d'Europe pour ce rapace protégé. Ce couloir présente de plus la propriété exceptionnelle d'être utilisé dans les deux sens de migration, pré-nuptiale et post-nuptiale. Or de très nombreux projets éoliens sont à l'étude actuellement en Sud Morvan, portés par des promoteurs comme Total énergies renouvelables, Voltalia ou VSB énergies nouvelles. En outre, la population est massivement opposée à l'implantation de projets éoliens qui constitueraient des atteintes franches à la biodiversité. Un récent sondage OpinionWay souligne ainsi que 70 % des habitants de Bourgogne Franche-Comté sont favorables à la suspension immédiate des projets éoliens qui se trouvent sur des couloirs de migration d'espèces protégées. Alors que le Gouvernement travaille à l'élaboration de la 3e stratégie nationale pour la biodiversité avec comme priorité la préservation des espèces protégées, elle lui demande comment le Gouvernement compte s'assurer de la protection des couloirs de migrations d'espèces protégées face au développement de projets éoliens.